

Québec, le 18 décembre 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-10-036 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 octobre dernier, concernant l'utilisation des pesticides. Nous répondrons à cette demande point par point.

Point 1. L'ensemble des données relatives à l'utilisation des pesticides

Point 2. La quantité de pesticides utilisés par région

Point 3. Les types de pesticides utilisés par culture et par région, ainsi que les données temporelles s'y rattachant

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ne détient que les données concernant la vente des pesticides. Celles concernant l'année 2017 sont disponibles sur le site Web du Ministère, à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/bilan/index.htm>

Nous vous informons que nous ne pouvons vous remettre les données concernant l'année 2018. Notre décision s'appuie sur l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ces données seront disponibles au prochain bilan des ventes de pesticides au Québec, dont la diffusion sur le site Web du Ministère est prévue au cours du premier trimestre de l'année 2020.

Point 4. Les indices de risque pour la santé et les indices de risque pour l'environnement pour l'ensemble des pesticides utilisés en sol québécois

Les renseignements permettant de répondre à ce point de votre demande sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/Calculateur>

Point 5. Le niveau d'avancement de la table de révision quant à l'évolution des indices de risque

Après vérification, nous vous informons que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Point 6. Les données disponibles, à ce jour, concernant les prescriptions de pesticides pour les années 2018 et 2019

Nous vous informons que nous ne pouvons vous remettre les données concernant l'année 2018. Notre décision s'appuie sur l'article 13 la Loi. Ces données seront disponibles au prochain bilan des ventes de pesticides au Québec, dont la diffusion sur le site Web du Ministère est prévue au cours du premier trimestre de l'année 2020.

Nous vous informons aussi que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre au point de votre demande concernant les données pour 2019. Ces données seront déclarées au Ministère à partir du 31 janvier 2020.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Claude Laflamme, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel marie-claude.laflamme@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

(Original signé)

Julie Samuël

p. j. 2